

« **Samedi pour hommes** » : 2^{èmes} samedi de chaque mois de 10h à 12h, au centre Jean XXIII. Responsable : M. Dulac au 06 11 72 83 24.

Prochaine réunion le 10 décembre.

Etudiants, "jeunes pros" : soirée de prières, les 2^{èmes} dimanches de chaque mois de 19h à 20h, temps de prière et d'adoration à l'église Saint Germain.

Prochaine soirée le 11 décembre.

Conférence de l'abbé Albert Jacquemin, sur le thème : « L'Église au XX^e siècle » », le **mercredi 14 décembre**, au Centre Jean XXIII, 8 avenue Dutartre, Le Chesnay à **20h45**.

Pèlerinage-Marche de nuit des pères de famille pour les vocations sacerdotales et religieuses entre Gazeran et Chartres dans la nuit du 9-10 décembre prochain. (35 km).

Pour plus de renseignements et inscriptions prendre le tract.

Conférence sur Fatima et le 100^{ème} anniversaire des apparitions de l'abbé Gabriel dos Santos, le **mercredi 11 janvier**, à l'église ND de la Résurrection, à **20h30**.

Carnet du jour :

- *Baptême de Sixtine Villeneuve de Janti, le 19 novembre.*
- *Baptême de Pierre Malgras-Siberchicot, le 26 novembre.*
- *Baptême de Elise Malgras, le 26 novembre.*
- *Baptême de Martin Van Rie, le 3 décembre.*

Confessions de Noël :

- **Mardi 13 décembre** : à partir de 20h à Ste Jeanne d'Arc. (avec plusieurs prêtres)
- **Mercredi 14 décembre** : enfants de 16h à 17h30 et adultes de 17h30 à 19h à St-Antoine. (avec plusieurs prêtres)
- **Jeudi 15 décembre** : à partir de 20h à ND de la Résurrection. (avec plusieurs prêtres)
- **Mercredi 21 décembre** : de 17h à 19h à St-Germain. (Abbé Babinet)
- **Jeudi 22 décembre** : de 9h30 à 11h à St-Germain. (Abbé Babinet)
- **Vendredi 23 décembre** : de 9h30 à 10h30 et de 18h30 à 20h à St-Germain. (Abbé Babinet)
- **Samedi 24 décembre** : de 15h à 17h à St-Germain. (Abbé Babinet)

Honoraires de messe :

Messe : 17 Euros Neuvaine : 170 Euros Trentain : 496 Euros.

Permanence de l'abbé Babinet

au Centre Jean XXIII

8, avenue Dutartre – Le Chesnay

Tous les samedis de 10h à 12h, sauf vacances scolaires.



Communauté Saint Charles Borromée

Décembre 2016- Janvier 2017

n°235

Inscrivez-vous à la Newsletter sur le site

Mais, où va-t-on !!!

Comme vous le savez, le 1^{er} décembre, l'Assemblée nationale a voté selon la procédure d'urgence une proposition de loi visant à étendre une nouvelle fois le champ d'application du délit d'entrave à l'avortement.

Le nouveau texte condamne à deux ans d'emprisonnement et à 30 000 euros d'amende le simple fait de tenter de « *dissuader* » une femme ou son entourage de recourir à l'avortement en diffusant « *des allégations, indications ou présentations faussées et de nature à induire intentionnellement en erreur* ».

Tout cela montre l'acharnement du Malin, mais aussi d'un autre côté, cette nouvelle extension du délit d'entrave est une bonne nouvelle pour les défenseurs de la vie.

Elle montre, et c'est déjà une victoire, que l'arrière garde féministe en est réduite à réprimer grossièrement la liberté d'expression pour défendre ses idéaux libertaires.

Elle montre aussi que la normalisation de l'avortement est un échec ; huit millions d'avortements en France depuis 1975 laissent des traces.

Peut-être même que cette loi offrira une tribune et ses plus belles victoires judiciaires aux défenseurs de la vie, prouvant une nouvelle fois que les lois injustes finissent par se retourner contre leurs auteurs.

Nous relirons avec intérêt le discours de Mère Teresa à Oslo lors du Prix Nobel le 10 décembre 1979, et aussi la note doctrinale de la Congrégation pour la doctrine de la Foi concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique, par le Cardinal Ratzinger du 24 novembre 2002.

En attendant, prions pour mieux agir à l'avenir... avec les armes de Lumière !

Abbé Gonzague Babinet

<http://communautesaintcharles.org>

Abbé Gonzague Babinet : 06 68 93 09 16 et abbababinet@gmail.com